



**Direction
générale
de la création
artistique**

Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles 2018

Bilan et chiffres clés

novembre 2018

Sommaire

Chiffres clés	3
Cartographie	4
L'esprit du Fonds de soutien pour les amateurs	5
Les objectifs et le fonctionnement du dispositif	5
1. Les amateurs	7
- Par tranche d'âge	7
- Par genre	7
- Les projets des amateurs par domaine artistique	7
- Les projets des amateurs par région	8
- Les projets des amateurs dans les fédérations partenaires	9
- Le renouvellement des groupes amateurs dans le dispositif	9
2. Les projets jeunes	10
- Par genre	10
- Les projets des jeunes amateurs par domaine artistique	10
- Les projets des jeunes amateurs par région	10
- Les projets des jeunes amateurs dans les fédérations partenaires	11
3. Les relais du dispositif et l'accompagnement de projets	11
4. Conclusions	12
Annexe – liste des fédérations partenaires	13

FEIACA

CHIFFRES CLES

2018



206 candidatures



10 400 amateurs



193
artistes et
professionnels
de la culture



85 projets aidés



2 984
amateurs soutenus



1 241 amateurs de
moins de 25 ans



1670 1314



235 000



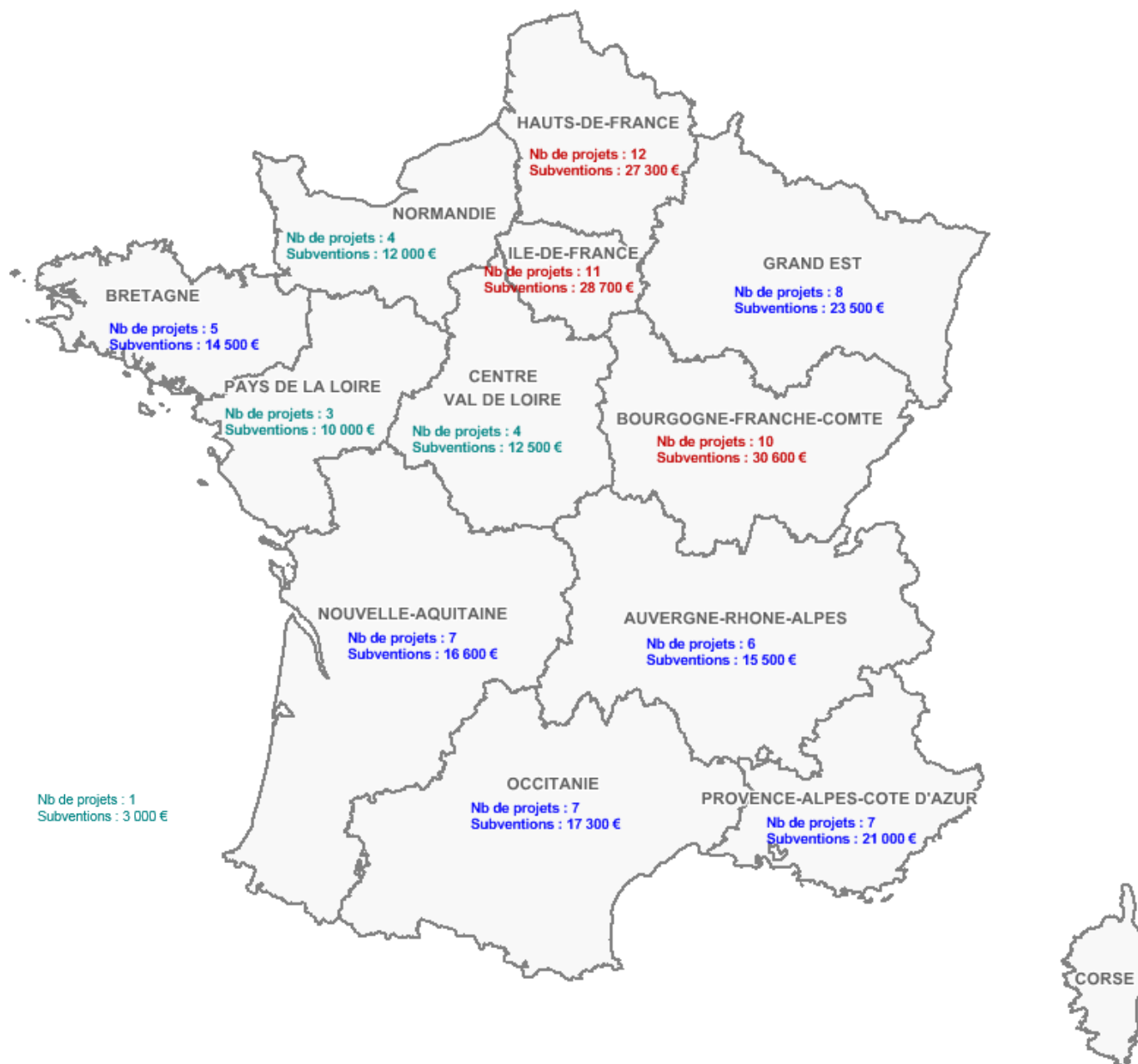
16 régions



88 %
de groupes
primo-accédant

FEIACA 2018

Répartition des projets aidés et des subventions par région¹



¹ Détails des résultats en page 7.

L'esprit du Fonds de soutien pour les amateurs

Ce dispositif a été conçu pour soutenir les initiatives artistiques et culturelles des amateurs dans le champ de la création artistique. Il cible volontairement une partie précise de ces amateurs : ceux qui font le choix de se regrouper pour développer leur pratique de façon plus autonome et aller ainsi au-delà d'une pratique de cours, de stages ou d'ateliers. Ils s'engagent alors dans une aventure différente avec des projets collectifs au sein desquels leurs choix et leur démarche artistique s'affirment et évoluent. C'est pour accompagner cette prise de risque et cette évolution en matière de répertoire et de discipline artistique investie que le ministère de la Culture apporte son soutien à ces amateurs.

Les objectifs et le fonctionnement du dispositif

Les objectifs principaux sont les suivants :

- prendre en compte les nouvelles pratiques artistiques et culturelles des Français ;
- encourager les initiatives artistiques des groupes d'amateurs
- maintenir et, si possible, élargir le champ des pratiques amateurs subventionnées et rééquilibrer le soutien apporté aux fédérations historiques ;
- offrir aux DRAC un point d'appui pour mieux investir la question des amateurs.

Lancé par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) en 2012 pour une période d'expérimentation de 3 ans, le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs a été pérennisé en 2015 après un bilan réalisé avec les DRAC et les fédérations nationales d'amateurs, dans le cadre de leurs Conventions d'objectifs pluriannuelles.

Ce fonds fonctionne sous la forme d'un appel à projets annuel qui se déroule de décembre à mai avec une publication des résultats et une délégation de crédits en DRAC en juin-juillet. L'ensemble des dossiers de candidature est adressé en amont aux DRAC pour avis. Toutefois, deux circuits de dépôt coexistent.

Soit les porteurs de projet sont adhérents à l'une des fédérations ou associations nationales financées par la DGCA² et, dans ce cas-là, ils adressent leurs candidatures à leur fédération qui les relaie auprès des DRAC concernées. Soit, les porteurs de projet ne sont pas adhérents à l'une des fédérations ou associations nationales et adressent alors directement leurs candidatures à la DRAC.

Cette procédure a pour objectif de permettre aux fédérations nationales et à leurs antennes territoriales de jouer un rôle de relais et d'accompagnement dans le montage de projets. Elle permet également aux DRAC de s'emparer pleinement de ce dispositif pour investir la question des pratiques amateurs sur leur territoire.

Pour mieux répondre à la priorité donnée aux projets portés par des jeunes, un volet spécifique "Jeunesse" a été intégré en 2014 dans le cahier des charges. Il est destiné à valoriser les projets initiés par des jeunes, en particulier ceux qui cherchent à être plus autonomes dans leurs pratiques. Ce volet est doté depuis 2016 de crédits spécifiques supplémentaires. Ainsi, il participe désormais pleinement de la mise en œuvre du plan Génération Belle Saison, politique prioritaire au service des arts vivants et de la jeunesse, du ministère de la Culture.

En sept ans, la DGCA a reçu plus de 1.700 dossiers de candidature dans les domaines de la musique, du théâtre, du conte, de la danse, des arts plastiques, des arts de la rue et du cirque. 553 projets initiés par des groupes d'amateurs ont ainsi pu être soutenus financièrement, soit près d'un tiers des projets déposés sur les 7 éditions.

² CMF, A COEUR JOIE, FFD, CFBF, UFF, FNCTA, FSCF, Collectif RPM, FNCMR, FFEC, FNEIJMA, FAMDT, CNFR, CMJCF, FFMJC, La Ligue de l'Enseignement.

En 2018, 206 candidatures ont été déposées et 85 projets ont été retenus pour un montant de 235.000 € (depuis 2 projets ont été abandonnés).

Ils concernent 2.984 amateurs dont 1.670 femmes et 1.204 hommes.

1.241 jeunes de 25 ans ou moins participent (soit 42 %) à ces projets dont 373 jeunes sur des projets exclusivement avec des moins de 25 ans et 672 jeunes dans des projets intergénérationnels.

Ce sont également plus de 193 artistes et professionnels de la culture qui participent à ces projets.

Cette année encore, une attention particulière a été portée sur les parcours culturels présentés par les groupes en lien avec leur projet de pratique artistique. Un certain nombre de projets mettant l'accent sur l'approfondissement de l'histoire culturelle d'une discipline ou sur un parcours de spectateurs/visiteurs ont ainsi pu être retenus.

Les DRAC ont fait remonter leurs avis en amont de la commission nationale, qui s'est tenue les 4 et 5 juin 2018. Certains conseillers ont aussi pris part à cette commission aux côtés des différents collèges de l'inspection de la création artistique, des délégations et de la Sous-Direction de la Diffusion Artistique et des Publics (SDDAP) de la DGCA.

Les candidats dont les projets n'ont pas été retenus ont été invités à solliciter le bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles pour connaître précisément les raisons qui ont conduit la commission à prendre cette décision. Davantage de groupes se sont manifestés cette année. Ces échanges restent importants, ils permettent aux porteurs de projet d'identifier les points essentiels qui les ont écartés des critères de l'appel à projets et de mieux envisager de futures candidatures.

Les données du bilan 2018 viennent conforter les tendances des années précédentes :

- un réel besoins des amateurs : 88 % de primo-accédant,
- une répartition des amateurs par tranche d'âge et par genre, constante d'une édition à l'autre,
- une constante sur les disciplines dominantes,
- un dépôt des candidatures plus en plus direct auprès des DRAC sans passage par les fédérations.

PRINCIPAUX RESULTATS 2012 / 2018

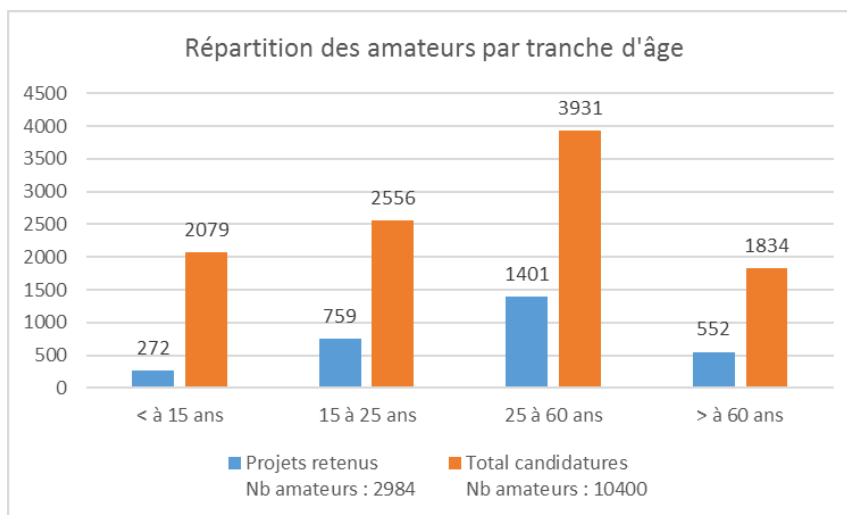
Années	Candidatures	Projets aidés	Subventions	Nombre d'amateurs concernés	Projets Musique	Projets Théâtre	Projets Danse	Projets Arts plastiques	Projets Pluridisciplinaires	Projets Jeunes aidés
2018	206	85	235 000 €	2 984	35	31	8	6	5	20
2017	248	92	240 000 €	2 690	32	28	10	12	10	27
2016	241	87	225 000 €	4 707	31	19	10	5	22	14
2015	184	71	200 000 €	3 872	25	32	10	2	2	22
2014	230	79	200 000 €	2 668	34	25	11	3	6	29
2013	355	108	186 300 €	4 593	53	36	10	7	2	–
2012	297	102	231 490 €	–	65	31	1	2	3	–
Totaux	1761	624	1 517 790 €	21 514	275	202	60	37	50	112

Le volet Jeunesse a été développé à partir de 2014.

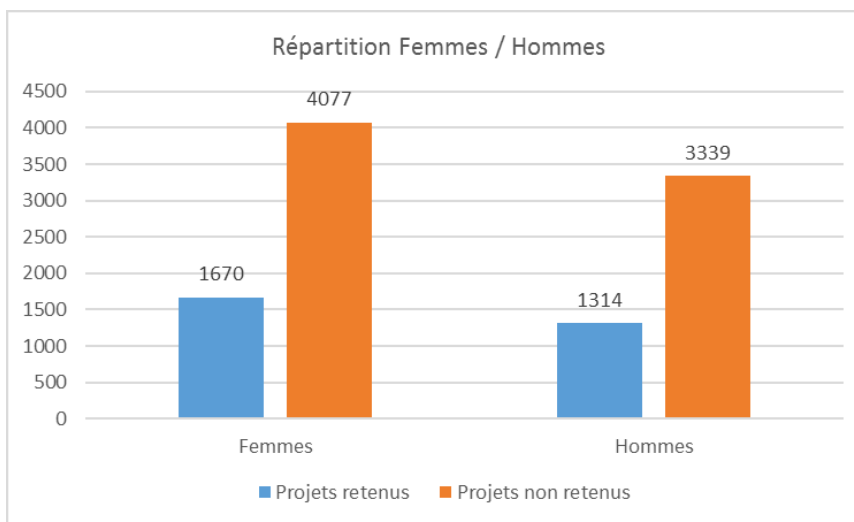
1. Les amateurs

Une participation cohérente avec les données nationales en matière de pratiques artistiques et culturelles des français.

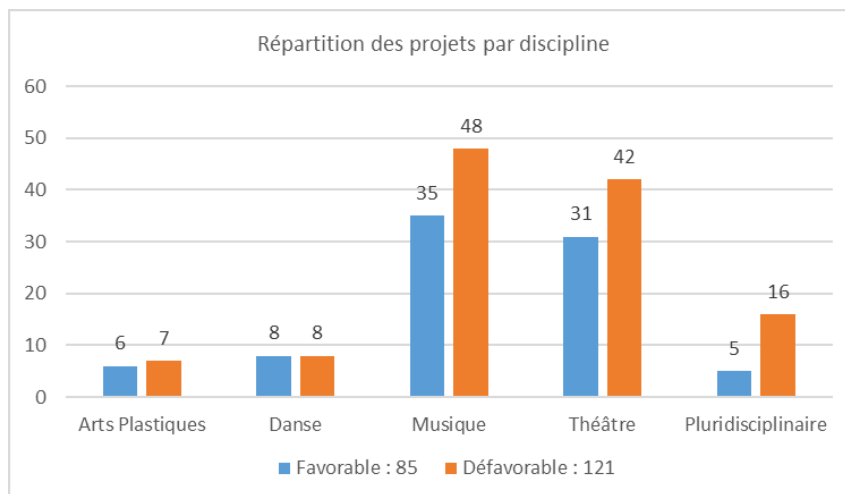
- Par tranche d'âge



- Par genre

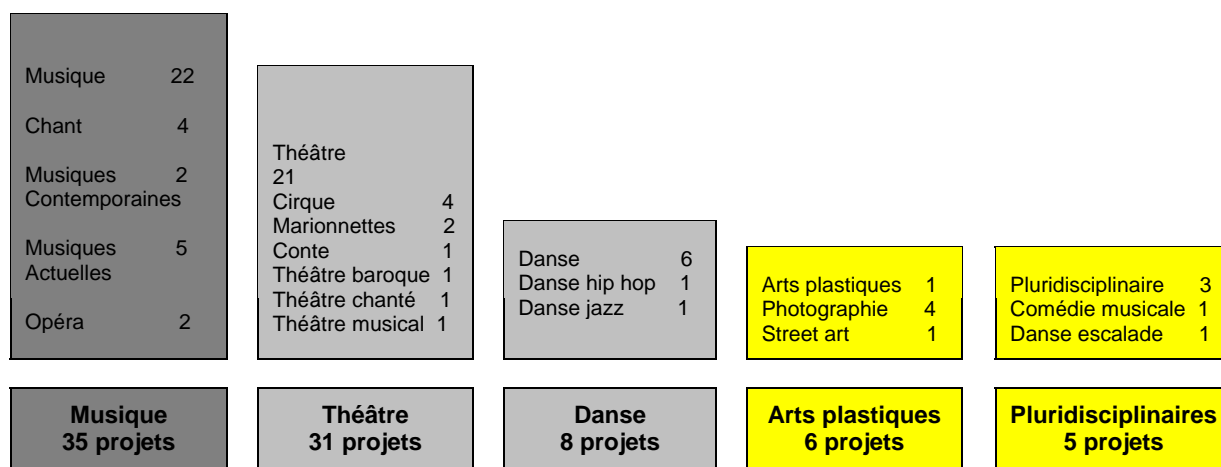


- Les projets des amateurs par domaine artistique



On constate quelques légères variations d'année en année sur le nombre de projets par discipline mais avec une constante sur les disciplines dominantes, musique et théâtre et toujours assez peu de projets en danse et arts plastiques.

- Les disciplines artistiques, en détail



- Les projets des amateurs par région

Les années précédentes étaient marquées par une forte présence des projets dans deux régions à fortes populations urbaines, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France détrônées cette année par les Hauts-de-France en nombre de projets retenus mais également par le nombre de porteurs de projets affiliés à une fédération partenaire.

On constate que très peu de projets ont été déposés cette année par les territoires ultramarins alors qu'ils étaient plus nombreux les années précédentes.

REGION	PROJETS			<i>Dont porteurs de projets affiliés</i>		
	FAVORABLE	DEFAVORABLE	SUBVENTIONS	<i>Favorable</i>	<i>Total Candidatures</i>	<i>Subventions</i>
AUVERGNE RHONE-ALPES	6	14	15 500 €	2	6	6 000 €
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	10	10	30 600 €	2	5	6 000 €
BRETAGNE	5	7	14 500 €	0	1	0 €
CENTRE VAL DE LOIRE	4	8	12 500 €	1	3	4 000 €
GRAND EST	8	12	23 500 €	6	14	16 500 €
GUYANE	0	1	0 €	0	0	0 €
HAUTS-DE-FRANCE	12	13	27 300 €	8	14	19 800 €
ILE-DE-FRANCE	11	15	28 700 €	4	9	11 900 €
LA REUNION	0	2		0	0	0 €
MARTINIQUE	1	1	3 000 €	0	1	0 €
NORMANDIE	4	10	12 000 €	1	2	2 500 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7	6	16 600 €	4	7	7 600 €
NOUVELLE-CALEDONIE	0	1	0 €	0	0	0 €
OCCITANIE	7	3	17 300 €	4	5	11 500 €
PACA	7	10	21 000 €	3	9	8 000 €
PAYS DE LOIRE	3	8	10 000 €	2	5	6 500 €
Total général	85	121	232 500 €	37	81	100 300 €

Sur 85 projets aidés cette année, 44 % des porteurs de projets sont adhérents aux fédérations nationales partenaires confirmant la tendance d'une prépondérance de l'accompagnement des DRAC.

La moyenne de subvention par projet est de 2.735 €.

- Les projets des amateurs dans les fédérations partenaires

		Projets			Subvention
	Federations partenaires	Favorable	Défavorable	Total	
Musique	A Cœur Joie	3	3	6	7 500 €
	CFBF	1	1	2	2 500 €
	CFBF/FSCF		1	1	0 €
	CMF	8	14	22	23 600 €
	FAMDT	0	1	1	0 €
	FSMA / Cadence/CMF	3	3	6	8 000 €
	RPM/FEDELIMA	1	3	4	3 500 €
	UFF	3	1	4	5 300 €
Education populaire	CMJCF	6	3	9	17 500 €
	CMJCF Juniors association	1	1	2	3 500 €
	CMJCF, la ligue	0	1	1	0 €
	CNFR*	1	0	1	0 €
	FFMJC	2	0	2	4 500 €
	La Ligue	1	4	5	2 500 €
Cirque	FFEC	3	1	4	10 000 €
Théâtre	FNCTA	3	7	10	7 900 €
Danse	FFD	1	0	1	4 000 €
Total Fédérations partenaires		37	44	81	100 300 €
Autres affiliations		3	6	9	10 500 €
Total Fédérations		40	50	90	110 800 €

* projet annulé

- Le renouvellement des groupes amateurs dans le dispositif

Sur les 206 candidatures, 35 groupes avaient déjà présenté une candidature pour l'appel à projet FEIACA ce qui porte la participation des primo-demandeurs pour 2018 à 83 %.

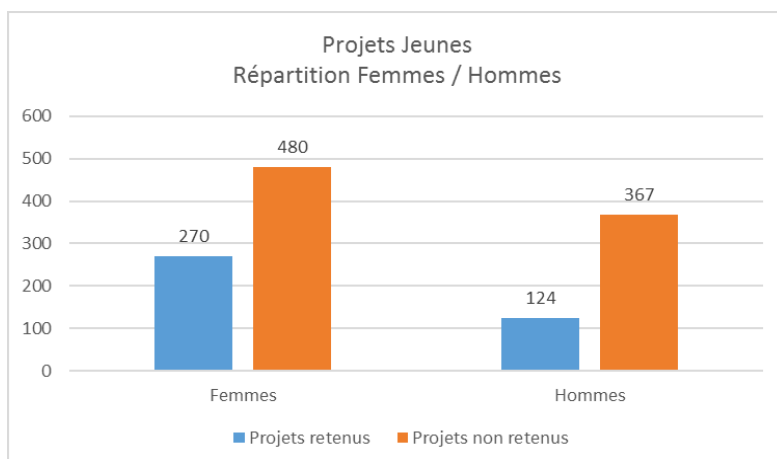
Parmi les 35 groupes ayant déjà candidaté à l'appel à projet : 13 d'entre eux ont vu leur projet soutenu en 2018 dont :

- 3 groupes avaient déjà déposé un projet, mais jamais soutenu dans le cadre du FEIACA
- 8 ont déjà été soutenus une fois
- 2 ont déjà été soutenus deux fois.

Ce qui porte à 10 groupes sur 85 soutenus, ceux ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre du Fonds. Et un taux de primo-accédant à 88 %.

2. Les projets jeunes

- Par genre



- Les projets des jeunes amateurs par domaine artistique

Disciplines artistiques	Favorable	Défavorable	Total	Subvention
Arts Plastiques	2	2	4	4 500 €
Danse	1	3	4	2 500 €
Musique	5	9	14	9 500 €
Pluridisciplinaire	2	4	6	7 500 €
Théâtre	10	8	18	25 900 €
Total général	20*	26	46	49 900 €

* dont deux projets annulés

- Les projets Jeunes par région

Région	Total Projets Jeune	Projets Jeune Favorable
AURA	3	1
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	3	0
BRETAGNE	2	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1	0
GRAND EST	4	1
GUYANE	1	0
HAUTS DE France	6	3
ILE DE FRANCE	5	4
LA REUNION	2	0
NORMANDIE	4	1
NOUVELLE AQUITAINE	3	1
NOUVELLE CALEDONIE	1	0
OCCITANIE	5	4
PACA	5	4
PAYS DE LOIRE	1	0
Total	46	20

Ces résultats affichent les mêmes tendances que pour ceux de la totalité des candidatures.

- Les projets des jeunes amateurs dans les fédérations partenaires

Fédérations partenaires	Favorable	Défavorable	Total	Subventions
A Cœur Joie	0	2	2	0 €
CMF	0	1	1	0 €
CMJCF	5	1	6	13 500 €
CMJCF Juniors association	1	1	2	3 500 €
CNFR*	1	0	1	0 €
FFEC	3	1	4	10 000 €
FFMJC	2	0	2	4 500 €
FNCTA	1	0	1	2 400 €
La Ligue	0	1	1	0 €
RPM	0	1	1	0 €
Total général	13	8	21	33 900 €

* Projet annulé

65 % des projets Jeune proviennent de structures adhérentes aux fédérations partenaires. On peut souligner ici le dynamisme des fédérations de MJC et de la FFEC.

3. Les relais du dispositif et l'accompagnement de projets

Relais 2018	Total Candidatures	Projets retenus	% projets retenus sur total candidatures relais	% projets retenus sur total candidatures
Fédérations partenaires	50	21	42%	10%
Internet	31	12	39%	6%
DRAC	29	9	31%	4%
Fédérations d'éducation populaire	28	15	54%	7%
Autres réseaux culturels	18	12	67%	6%
Non communiqué	14	2	14%	1%
Collectivités territoriales	12	3	25%	1%
Relais associatifs	6	3	50%	1%
Site internet MC/DRAC	6	5	83%	2%
Bouche à oreille	5	1	20%	0%
Relance DGCA	4	2	50%	1%
Réseaux Sociaux	2	0	0%	0%
Université/CROUS	1	0	0%	0%
Total	206	85		

Parmi l'ensemble de ces relais, un accompagnement ou des conseils sont parfois mis en place dont on peut constater l'efficacité.

Ainsi, cette année, la Confédération des MJCF de Midi-Pyrénées a mis en place une journée d'information et de travail, à destination des groupes amateurs et des professionnels des MJC de son territoire. Cette journée comportait :

- Une présentation de l'appel à projet FEIACA.
- Une présentation des groupes amateurs et de leurs projets développés dans leur MJC.
- Un atelier "Faire entrer un rond dans un carré" : Ou comment présenter son projet dans le cadre du Fond d'encouragement ?
- Organisation d'un calendrier de travail jusqu'au dépôt du dossier.
- Des outils pour la définition et l'organisation d'un projet.

Cinq candidatures ont ainsi été déposées. Quatre projets ont été retenus dont trois étaient des projets jeunes.

4. Conclusion

Les sept années d'appels à projets confirment :

- le développement d'une culture de projets chez les praticiens amateurs et leurs fédérations ;
- une meilleure observation des pratiques du terrain, et plus modestement de leur évolution, par le ministère de la Culture et les fédérations ;
- une meilleure prise en compte d'une démarche des groupes par rapport à celle de l'offre des structures ;
- de réels besoins des amateurs : 88 % de primo-accédant.

Toutefois, on peut constater l'absence :

- d'un réel équilibrage des projets en matière de discipline artistique,
- de certaines pratiques notamment les pratiques numériques,
- d'une réelle progression des projets des jeunes.

Pour continuer à travailler ces questions, une évolution du dispositif est nécessaire. Elle passera en 2019 par une version dématérialisée de l'appel à projet et un nouveau règlement du dispositif afin de prendre en compte les remarques des bilans successifs.

Annexe

FEIACA Fédérations /Associations nationales partenaires

Nom	Sigle
A Cœur Joie	ACJ
Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France	CMJCF
Confédération française des batteries fanfares	CFBF
Confédération musicale de France	CMF
Confédération Nationale des Foyers Ruraux	CNFR
Fédération des Associations de Musique et de Danse Traditionnelles	FAMDT
Fédération française de danse	FFD
Fédération Française des Écoles de Cirque	FFEC
Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture	FFMJC
Fédération nationale des centres musicaux ruraux	FNCMR
Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation	FNCTA
Fédération Nationale des Écoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles	FNEIJMA
Fédération sportive et culturelle de France	FSCF
La Ligue de l'Enseignement	
Recherche et pédagogie musicale	RPM
Union des fanfares de France	UFF



www.culture.gouv.fr
novembre 2018